



Séance du : 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 17 heures 30.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE, Virginie MIR

MM. Pierre BODIN, Jean-Clément CASSAN, Gilbert HEBRARD, Serge KONDRYSZYN, Christian MAZAS, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Rémy ZANATTA, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Alain SCHMIDT, Brice ASENSIO, Serge CAZENAVE, Olivier JULLIN, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mme Isabelle REUSSER

MM. Gérard LAVIGNE, Patrick PALLEJA, Hervé RAMONDA, Olivier JURADO

En exercice : 63

Présents : 37

Avaient donné pouvoir :

Mme Florence SIORAT à Mme Sophie ADROIT

Nombre de voix : 38

Excusés :

Mme Florence SIORAT

MM. John STEIMER, Pierre MONOD

Objet : Approbation du Compte administratif 2020 du PETR du Pays Lauragais
Approbation du Compte de gestion 2020 du PETR du Pays Lauragais

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président cède la parole à M. François DEMANGEOT, rapporteur du budget, et quitte la salle.

M. Demangeot expose les éléments suivants :

- Le Budget Primitif 2020 a été voté le 10 février 2020 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 711 225 € en section de fonctionnement et à 824 481 € en section d'investissement.
- Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2020 de **225 740 €**.

Investissement :

Dépenses

Prévu :	824 481.31
Réalisé :	34 464.02
Reste à réaliser :	50 000,00

Recettes

Prévu :	824 481.31
Réalisé :	87 574.78
Reste à réaliser :	00.00

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	711 224.51
Réalisé :	580 688.77

Recettes

Prévu :	711 224.51
Réalisé :	753 317.49

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	53 110.76
Fonctionnement :	172 628.72
Résultat global :	225 739.48

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2020 est conforme au compte administratif 2020 du PETR,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Approuve le Compte Administratif 2020 annexé à la présente délibération,**
- **Approuve le Compte de Gestion 2020 réalisé par le comptable public.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 18 mars 2021.

Le Président



Gilbert HEBRARD